



POLE REVENDICATIF ASSOCIATIF SANITAIRE COMpte RENDU

Paris, le 17 avril 2015

Nom du fichier : clcc_crendu_cnp_3avril2015_150417A.doc

Total page(s) : 3

Réf. : CG/ZD

Objet : Compte rendu Commission Nationale Paritaire des CLCC du 3 avril 2015

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DES CLCC DU 3 AVRIL 2015

Représentaient la CFDT : Philippe PENAUD, Georges GOMES et Alain MESSEGUEUR

Actualités

UNICANCER annonce qu'il ne fera pas de point financier ce jour

- **Projet de loi de modernisation du système de Santé :**

Ce projet se divise en cinq titres

1. Titre I : Renforcer la prévention et la promotion de la santé
2. Titre II : Faciliter au quotidien les parcours de santé
3. Titre III : Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
4. Titre IV : Renforcer l'efficacité des politiques publiques et la démocratie sanitaire
5. Titre V : Mesures de simplification

Et dans trois points importants :

- 1^{er} point : Organisation Générale
Renforcement du Service Public Hospitalier.
Réintroduction du statut d'ESPIC.
Possibilité de partenariat avec un Groupement Hospitalier de Territoire.
- 2^e point : pour les patients
- 3^e point : pour les Professionnels de Santé
Introduction de l'Université dans le pilotage du volet pédagogique du DPC.
Discussion en cours sur le passage pour les professionnels d'une obligation annuelle de DPC à une obligation triennale.



Création d'un exercice en pratique avancée pour les professions paramédicales.

- **Campagne tarifaire 2015 :**

La DGOS prévoit une augmentation d'activité pour notre secteur de 2,8 %, toutefois avec une baisse des tarifs de 0,65 %.

UNICANCER constate que le décrochage des MIGAC s'est poursuivi en 2014. Mise en place d'un forfait ou pénalité de 40 € pour un GHS incluant certaines molécules onéreuses.

UNICANCER affirme qu'il est hors de question de faire peser sur le patient les conséquences, et de les soigner différemment en fonction du moment de la maladie

- **Rapprochement des CLCC de Rouen et de Caen :**

Pour UNICANCER, rien n'est envisagé ou arrêté, mais avec les fusions de régions et les territoires de santé, il est normal de réfléchir aux pistes permettant de renforcer encore plus les CLCC.

- **CLCC de Strasbourg :**

UNICANCER estime que la situation est compliquée, afin d'éviter au maximum des mutualisations importantes.

Politique salariale

UNICANCER estime que les augmentations générales sont là pour compenser la perte du pouvoir d'achat. Comme l'inflation recule ces derniers mois, UNICANCER n'estime donc pas utile d'augmenter les salaires en 2015 !!!

UNICANCER déclare ne pas vouloir se priver de ressources pour permettre de réaliser la révision des classifications dans de bonnes conditions.

Logiquement, UNICANCER propose de relancer les groupes de travail sur les classifications pour ainsi entamer la négociation en juin 2015.

Néanmoins, la CFDT réaffirme sa position concernant le salaire d'entrée dans la CCN des CLCC par rapport à la nouvelle classification : ce salaire ne doit pas être en dessous de 1463 €/mois.

Face à discordance des éléments amenés par UNICANCER d'une commission paritaire à l'autre, la CFDT demande un travail paritaire sur les éléments des bilans sociaux dans les CLCC, ainsi qu'une construction paritaire du GVT.

La CFDT demande aussi si la mise en place des nouvelles classifications aura un impact financier important. Pas de réponse franche UNICANCER.

FO demande une BIC à 1 % pour tout le monde en 2015.

La CFTC demande un geste de la part d'UNICANCER (une prime).

La CGT demande une augmentation générale de 5 %, ainsi qu'un 13e mois. UNICANCER reste sur ses positions.

La CFDT participera aux futurs groupes de travail sur les classifications. Ces travaux ne peuvent engorger la négociation de la CCN des CLCC indéfiniment.



SANTÉ
SOCIAUX

Formation professionnelle

Accord mis à la signature par UNIFED :

1 % légal :

0,20 % - CIF Versement à l'OPCA

0,40 % - Professionnalisation Versement à l'OPCA

0,20 % - FPSPP Versement à l'OPCA

0,20 % - CPF Gestion en local ou versement à l'OPCA

Accord UNIFED :

0,35 % - Obligation conventionnelle mutualisée* Versement à l'OPCA

0,65 % - Obligation d'investissement formation Gestion en local ou versement à l'OPCA

Part CLCC :

0,45 % - Gestion en local ou versement à l'OPCA

Total CCN CLCC :

2,45 %

UNICANCER annonce toutefois que si cet accord UNIFED n'est pas signé, cela n'empêchera pas de négocier un accord au sein des CLCC.

INFO CFDT : La Fédération CFDT Santé-Sociaux, réunie en instance jeudi 9 avril 2015, a décidé de ne pas signer l'accord formation professionnelle de la Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale proposé par UNIFED.

La CFDT a demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine commission paritaire de la BASSMS.

PROCHAINE COMMISSION PARITAIRE : LE 11 JUIN 2014

Vous trouverez ci-joint les documents suivants présentés en CNP :

- Dépêche APM du 19 mars 2015 sur la réintroduction du statut d'ESPIC dans le projet de Loi de Santé,
- Communiqué de presse UNICANCER du 18 mars 2015 sur la campagne tarifaire 2015,
- Diaporama sur le projet de Loi de Santé,
- Diaporama sur la campagne tarifaire 2015,
- Diaporama sur la formation professionnelle dans l'interbranche UNIFED.

Les négociateurs.